

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière, tenue à distance, **le mardi 4 avril 2023 à 19 h 30.**

Personnes présentes physiquement au siège social pour l'animation de la rencontre et en soutien :

- M. Daniel Gagnon, président
- M. Gaétan Genest, secrétaire
- M. Mario Demers, directeur général
- Mme Suzanne Lepage, adjointe à la direction générale

Incluant nos administrateurs, employés et invités, quarante-sept personnes se sont connectées en direct à l'assemblée alors que trente-cinq membres l'ont écouté en différé.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

### **1.1 Mot de bienvenue**

Le président du conseil d'administration, M. Daniel Gagnon, déclare l'assemblée générale annuelle ouverte à 19 h 30 et souhaite la bienvenue à tous.

### **1.2 Message du président du Mouvement Desjardins**

On poursuit par la présentation du message vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

## **2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**

### **2.1 Règles pour participer à l'AGA**

Ensuite, M. Gagnon explique les règles de fonctionnement pour faciliter le bon déroulement de l'assemblée et les interactions avec les membres.

Il informe les participants que seuls les membres de plein droit pourront voter en direct ou en différé.

### **2.2 Nomination des personnes scrutatrices**

Puisqu'il y aura des votes (en direct et en différé), le président mentionne que nous devons nommer deux scrutateurs et recommande alors :

- M. Mario Demers et
- Mme Suzanne Lepage

Le président demande un proposeur et un appuieur pour soumettre cette proposition au vote :

- Mme [REDACTED] propose
- Mme [REDACTED] appuie

Les membres procèdent au vote en direct. La proposition de nommer M. Mario Demers et Mme Suzanne Lepage comme scrutateurs est adoptée à l'unanimité.

### **2.3 Adoption de l'ordre du jour**

Le secrétaire, M. Gaétan Genest, procède à la lecture de l'ordre du jour :

#### **1. Ouverture de l'assemblée**

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

#### **2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022

### **3. Retour sur l'année 2022**

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

### **4. Période de questions**

### **5. Propositions soumises au vote**

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)  
(vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
  - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
  - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
  - 5.2.3. Élection par acclamation
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

### **6. Fin de la rencontre et remerciements**

### **7. Publication des résultats et levée de l'assemblée**

Le président demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption de l'ordre du jour :

- Mme [REDACTED] propose
- M. [REDACTED] appuie

Les membres procèdent au vote en direct. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **2.4 Adoption du procès-verbal - assemblée générale annuelle du 5 avril 2022**

Puisque les membres ont eu l'occasion de prendre connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée générale sur le site Internet de la Caisse, le président propose d'en faire l'adoption.

Il demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption du procès-verbal :

- Mme [REDACTED] propose
- Mme [REDACTED] appuie

Les membres procèdent au vote en direct. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **3. Retour sur l'année 2022**

### **3.1 Rapport du conseil d'administration**

M. Gagnon livre le rapport du conseil d'administration, dont voici les principaux sujets:

- Présentation des membres du conseil d'administration ;
- Une caisse engagée et solidaire ;
- Des solutions numériques innovantes ;
- Un accès mis sur la jeunesse ;
- Remerciements chaleureux à toute l'équipe de la Caisse et aux membres.

### **3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

M. Gagnon livre la reddition en cette matière :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

### **3.3 Rapport financier**

Les membres prennent connaissance de deux capsules vidéo :

1. Portant sur l'évolution des résultats financiers ;
2. Présentation des résultats financiers de la Caisse pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022.

Aucune question n'est émise de la part des membres.

### **3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

Les membres prennent connaissance de la capsule vidéo détaillant l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu, les priorités d'investissement et le bilan des réalisations de la Caisse.

Le solde du Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est également présenté, ainsi que la répartition des sommes remises en dons et commandites pour l'année 2022.

#### 4. Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

#### 5. Propositions soumises au vote

En amont à ce point, les membres visionnent une capsule vidéo présentant les particularités de la ristourne.

##### 5.1 Présentation de la proposition sur le partage d'excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Le président invite le directeur général à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels, en précisant que le scénario recommandé est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres <sup>1</sup>	4 324 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup>	70 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE	12 k\$
	<b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>51 717 k\$</b>
	Affectation au FADM	(255) k\$
	Affectation à la RRE	(8 568) k\$
	Affectation à la réserve générale	(42 894) k\$
	<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Inclut 1 862 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

<sup>2</sup> Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles



## Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			252 k\$
Épargne et placements			252 k\$
Fonds		0,58 \$	105 k\$
Prêts et marges de crédit			519 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$/1 000 \$ de prime</b>		<b>224 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets</b>		<b>113 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>3</sup></b>		<b>366 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>		<b>15 k\$</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>			<b>1 846 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.    <sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.    <sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

M. Demers remercie l'auditoire et redonne la parole au président.

Ce dernier demande un proposeur et un appuieur pour soumettre cette proposition qui fera l'objet d'un vote en différé :

- Mme [REDACTÉ] propose
- Mme [REDACTÉ] appuie

Aucune question n'est soulevée.

### 5.2 Élection des membres du conseil d'administration

#### 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Conformément au Règlement intérieur de la Caisse, le président explique le mode de fonctionnement pour la nomination des officiers d'élection.

Puisqu'il est une personne candidate, c'est le secrétaire du conseil d'administration, M. Gaétan Genest, qui agira comme président d'élection. Ce dernier est également le président du Comité de mise en candidature.

Étant donné que M. Genest agit comme président d'élection, c'est le secrétaire adjoint nommé par le conseil d'administration, M. Mario Demers, qui sera le secrétaire d'élection.

#### 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président du comité de mise en candidature, M. Genest, explique la démarche du profil collectif enrichi.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, M. Genest informe ensuite que l'appel de candidatures a été diffusé dans nos établissements et sur notre microsite pour une période minimale de 20 jours à partir du 16 janvier 2023 et que 4 postes étaient à combler. Les critères recherchés sont présentés à l'écran.

Il confirme qu'à l'issue de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu quatre candidatures qui répondaient aux conditions et aux qualités requises.

Il invite les membres à consulter le document de présentation des candidatures éligibles sur le site internet de la Caisse.

#### 5.2.3 Élection par acclamation

Puisque le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à combler, le président d'élection déclare élues les quatre personnes candidates suivantes : M. Raynald Boucher, M. Claude Demers, M. Martin Desrochers, M. Daniel Gagnon.

Le président félicite les élus.

### **5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

Le président donne les précisions à ce sujet. Il invite les membres à voter en grand nombre sur la proposition de partage des excédents annuels et les ristournes.

La période de votation sera ouverte dès la fin de l'assemblée, pour une période de quatre jours, se terminant le 8 avril 2023 à 23 h 59.

Il informe également les participants des conséquences d'un vote négatif.

Aucune question n'est posée de la part des membres.

## **6. Fin de la rencontre et remerciements**

M. Gagnon remercie les personnes présentes à cette rencontre en mode virtuel. L'assemblée se termine à 20 h 28.

## **7. Publication des résultats et levée de l'assemblée**

À l'issue de la période de votation de quatre jours, les membres ont accepté le scénario recommandé par le conseil d'administration pour la répartition des excédents :

- Pour : 94,27 %
- Contre : 5,73 %

524 membres ont exercé leur droit de vote.

Cela permet un versement total de 2 101 828 \$ pour l'année 2022, réparti comme suit :

- 1 847 032 \$ en ristournes individuelles et
- 254 796 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu

La diffusion des résultats sur le site internet de la Caisse, le 12 avril 2023 à 11 h 22, officialise la levée de l'assemblée générale annuelle.

---

Président

---

Secrétaire